



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **37-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 8 juillet 2014**

Le huit juillet deux mille quatorze à dix-sept heures trente, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie de Noyarey, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Guy JULLIEN, Président du SIRD

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 19 Votants : 21

**Présents : A. CARBONARI, S. CIALDELLA, G.DINI, D. D'OLIVIER QUINTAZ, P. EVRARD, F. FECHOZ-CHRISTOPHE, K GAILLARD (2, PV de M. DI BENEDETTO)), F. GILABERT, G. JULLIEN, C. LANCELON-PIN, M. MASTROMAURO, P. MONIER, R. OCCHINO, M.REPELLIN (2, PV de M. OCCHINO) P. RIGAULT, D.ROUX, G.SALLET, J.TESSAIRE, JP. TROVERO, N.VIEU**

**Absents excusés : S. BATFROI, JM. CAMACHO, D.CUSTOT, R. DI BENEDETTO, R.OCCHINO**

**Secrétaire de séance : N.VIEU**

**Président de séance : Guy JULLIEN**

**Rappel du quorum : 13**

**OBJET : PREVENTION - MEDIATION SCOLAIRE**

Validation de la convention tripartite entre le SIRD, l'association CEMEA et le collège A Fleming sur la mise en œuvre de l'action de médiation scolaire au Collège Alexandre Fleming à Sassenage, de septembre à décembre 2014.

Rapporteur : M. Philippe EVRARD

## DELCOM 37-14

Le Vice-président expose :

Le SIRD, dans le cadre de sa compétence prévention de la délinquance, a inscrit dans son plan d'action, depuis 4 ans, une action nommée « médiation scolaire »,

Cette action relative à l'éducation à la santé et la citoyenneté, est mise en œuvre de septembre à décembre 2014, au collège Alexandre Fleming de Sassenage. Elle fait suite aux travaux sur le même objet, menés de janvier à juin 2014.

L'Association « Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active » (CEMEA) est l'intervenant, maître d'œuvre de l'action.

L'objectif :

- Permettre aux élèves d'appréhender les incivilités et les violences dans l'enceinte du collège et de régler les « petits » conflits entre pairs.
- A noter que les violences, les conflits de grandes ampleurs, les problèmes graves tels que le harcèlement et le racket **ne relèvent pas** de la médiation scolaire.

L'association CEMEA s'engage à mettre à mettre en œuvre les interventions suivantes :

- 9 séances de 3 heures de « Sensibilisation des élèves médiateurs » à destination des élèves de 6<sup>ème</sup> sur 4,5 jours, entre la 1<sup>ère</sup> et la seconde période scolaire, menées par 2 intervenants.
  - 2 séances de 2 heures de « Relance et analyse de la pratique des médiateurs ». 1<sup>ère</sup> et seconde période scolaire, menées par 4 intervenants.
  - 1 séance de 2 heures de « Formation de l'équipe éducative » en 1<sup>ère</sup> période scolaire.
- Ainsi que la participation au comité de pilotage.

L'association aura en charge le lien et l'accompagnement des référents de projet :

- la Conseillère principale d'Education
- 2 assistants d'éducatifs.

L'association participera à 2 heures de concertation sur le projet avec la coordination du CISPD, réparties entre septembre et décembre 2014 plus un temps de bilan avec le collège et la coordination du CISPD.

La coordonnatrice du CISPD du SIRD supervisera le dispositif.

Un comité de pilotage a pour mission de porter la dynamique de l'action et d'en élaborer et en conduire l'évaluation.

Un bilan détaillé de l'action de médiation sera fourni par le SIRD, en collaboration avec les CEMEA et le Collège Alexandre Fleming.

Le SIRD s'engage à financer la somme de 2 160 € à l'association CEMEA pour la mise en œuvre de cette action, sur la durée de la présente convention.

Les CEMEA présenteront une facture à hauteur de cette somme en fin d'action, après avoir mené la totalité des étapes, en décembre 2014.

Le collège participe, comme sollicité par la commission « prévention de la délinquance », à hauteur de 10% du coût total de l'action soit 240 €

Les ceméa factureront directement, cette somme au collège A.Fleming en fin d'action.

Le SIRD souhaite également que l'action de Médiation de nuit soit inscrite au Projet d'établissement.

Après débat, le comité syndical :

✚ ADOPTE la convention tripartite entre le SIRD, l'association CEMEA et le collège A Fleming

✚ DONNE L'AUTORISATION au Président de signer la convention tripartite afférente à cette délibération.

✚ DEMANDE que l'action soit inscrite dans le projet d'établissement

✚ DIT que les crédits de 2 160 euros sont prévus au BP 2014, compte : 611 fonction 101

#### CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 9 Juillet 2014

Le Président,  
Guy JULLIEN